



## HAUT COMMISSARIAT

### AVIS DE DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET

#### PROJET D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE GOURBASSI (RECHERCHE DE FINANCEMENT, DEVELOPPEMENT/ETUDES ET CONSTRUCTION DE L'AMENAGEMENT DE GOURBASSI)

1. L'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal), organisme de bassin, a comme objectif stratégique, la mobilisation et la gestion des ressources en eau du bassin du fleuve Sénégal afin de promouvoir le développement économique et social des populations des pays membres (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal).
2. Le Haut-Commissariat de l'OMVS invite les candidats éligibles, qualifiés et intéressés à manifester leurs intérêts pour la recherche du financement, le développement (études) et la construction de l'aménagement hydroélectrique de Gourbassi. Cet aménagement est situé sur la Falémé et se trouve à 240 km environ en amont de la confluence de la Falémé avec le fleuve Sénégal.
3. Le Projet pour lequel les dossiers de candidature sont demandés pour la recherche de financement et la construction constitue un lot unique indivisible.

Les dispositions générales de conception de ce projet de Gourbassi sont les suivantes:

- Un ouvrage de retenue de 1,4 km de long et de 30 m de hauteur maximum sur fondation (barrage en enrochement et ouvrages bétonnés), avec une crête fixée à la cote 100,2 m s.m. ;
  - Une digue en enrochement de 700 m de long assurant la fermeture d'un col en rive gauche ;
  - Une centrale hydroélectrique équipée de deux groupes Kaplan d'un débit nominal unitaire de 40 m<sup>3</sup>/s, de 18 MW de puissance installée totale pour un productible annuel de 68,4 GWh, comme bénéfice annexe de la gestion des lâchers d'eau ;
  - Un évacuateur de crues d'une capacité de 2 082 m<sup>3</sup>/s comportant 4 passes vannées ;
  - Un poste de départ et une ligne aérienne de transport entre le poste de couplage de Gourbassi et le poste d'arrivée d'interconnexion au réseau OMVS ;
  - la voie routière d'accès au site, longue de 154 km, devrait être aménagée à partir du chemin de fer Dakar-Bamako au niveau de la gare de Mahina (PK 850).
4. Les prestations couvriront les points suivants : recherche du financement, le développement (réalisation de toutes les études complémentaires nécessaires) et la construction de l'ensemble de l'aménagement.
  5. Les candidats répondant aux critères de participation et qui le souhaitent peuvent obtenir tous renseignements complémentaires auprès du Haut-commissariat de l'OMVS. Ils peuvent également avoir les documents de référence contre décharge/accusé de réception à la même

adresse tous les jours et heures ouvrables à partir de la publication du présent avis. Il s'agit notamment de l'extrait de l'étude de Faisabilité et d'Avant-Projet Sommaire (APS) de l'Aménagement Hydroélectrique de Gourbassi réalisée en 2012. Les documents de référence seront remis en version électronique (support à apporter par le demandeur) contre le paiement d'un montant non remboursable de **200 000 F CFA ou l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible. Le paiement se fera par virement bancaire (numéro de compte à communiquer à la demande). Le délai pour les demandes de clarification est fixé à 20 jours avant la date limite.**

6. Les candidats sont invités à préparer et soumettre un dossier complet et détaillé faisant ressortir leurs qualification et expériences pour les prestations demandées. Sans être exhaustif, le dossier devra comprendre les éléments suivants : description technique (présentation, méthodes, procédés, description de la conception,...), délai de mise en œuvre du projet (délai global, délai par composante,...), expérience générale et spécifique du candidat, situation financière (bilans/états financiers et chiffres d'affaires des trois derniers exercices, capacités à avoir des disponibilités financières), apport de financement (montant du projet, engagement à apporter l'intégralité du financement, institutions de financement, schéma de financement (taux d'intérêt, différé, durée de l'amortissement), délai de recherche de financement et de mise en place, coût réel du projet prenant en compte tous les éléments du schéma de financement, détail du coût par composante.
7. Les dossiers soumis seront examinés sur la base de critères permettant d'apprécier les expériences et les qualifications de chaque candidat pour les prestations demandées, notamment ceux indiqués dans point 6 ci-dessus. L'évaluation d'un candidat ne prendra pas en compte les qualifications et expériences d'autres entreprises telles que les filiales, les maisons mères, les sous-traitants.
8. Les dossiers, **en langue française**, devront être soumis en **trois (3) exemplaires (un original et 2 copies sous pli fermé plus une version électronique (Clé USB ou CD) à l'adresse ci-après au plus tard le 30 Mars 2018 à 11 heures précises (heure de Dakar/Sénégal). Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés, ni examinés.**

**Adresse Unique de dépôt des dossiers :** Haut-Commissariat de l'OMVS Immeuble OMVS Rocate Fann Bel –Air Cerf-Volant, Bureau du Courrier-3ème Etage, Tel : (00221) 33 859 81 81/Dakar/Sénégal

9. Les adresses pour l'obtention des informations complémentaires et des dossiers de référence sont :
  - Haut-Commissariat de l'OMVS : Directeur des Infrastructures Régionales, Tel : 00221 33 859 81 02/78 533 16 61/Dakar-Sénégal, E-mail : mahamoud.mahjoub@omvs.org / ouldmahjoubm@gmail.com.
  - Haut-Commissariat de l'OMVS : Direction des Infrastructures Régionales/Chef de la Division des Aménagements hydrauliques, hydroélectriques et transport fluvial Tel : 00221 33 859 81 88 / 00221 77 562 49 75, Dakar-Sénégal, E-mail : [mahamadoumacire.diakite@omvs.org](mailto:mahamadoumacire.diakite@omvs.org) et [diakitemm2@gmail.com](mailto:diakitemm2@gmail.com)

Dakar, le 19 Janvier 2018

**Le Haut-Commissaire de l'OMVS,**

**Hamed Diane SEMEGA**